



Règles pour le paiement en 4 fois

Par **Margo737**, le **28/01/2015** à **09:40**

Bonjour, rnrnil y a plus d'un an j'ai acheté des fenetres dans un magasin et j'ai choisi le paiement en 4 fois sans frais, donc j'ai payé le tiers tout de suite et ensuite l'organisme financier devait me prelevait en 3 fois la somme restante. Un an après je n'ai toujours pas reçu de document avec l'échancier. Combien de temps l'organisme financier a pour me prélever l'argent? Il y t-il des regles, les lois? rnrnMerci d'avance. rnrnCordialement,

Par **Lag0**, le **28/01/2015** à **09:50**

Bonjour, rnUne dette commerciale entre un professionnel et un particulier est prescrite en 2 ans. rnDonc si passé le délai de 2 ans, l'entreprise ne se manifeste pas, la dette sera prescrite.

Par **Margo737**, le **30/01/2015** à **08:45**

Merci Lag0.